

Section 0.1' Avis d'Appel d'Offres Ouvert International

Ministre de l'Information et de la Communication (M.I.C)

N°005 AAOOI

Date: 09 JUN 2023

Objet : **Lot 1** : AUTRES ACQUISITIONS, INSTALLATIONS INFRASTRUCTURES, MACHINES ET EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS POUR LA RTG-2 BOULBINET

Lot 2 : ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES AUDIOVISUELS POUR UNE TELEVISION THEMATIQUE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

AAOI No : **N°005 AAOO**

Mesdames, Messieurs,

1. Le Ministère de l'Information et de la Communication a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2023 des fonds, afin de financer les activités inscrites dans son Plan Annuel de Passation des Marchés 2023, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif :

lot 1 : autres acquisitions, installations infrastructures, machines et équipements audiovisuels pour la **RTG-2** Boulbinet ;

lot 2 : acquisition de matériels techniques audiovisuels pour une **TELEVISION THEMATIQUE** en République de Guinée.

Les produits et services seront fournis et effectués aux sièges desdits services dans un délai d'exécution de six (6) mois après la notification du Marché.

Dans le cadre de l'exécution du projet (défini dans le DPAO, IC 1.1), sous financement (défini dans le DPAO), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'offres ouvert international relatif :

Lot 1 : AUTRES ACQUISITIONS, INSTALLATIONS INFRASTRUCTURES, MACHINES ET EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS POUR LA RTG-2 BOULBINET

Lot 2 : ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES AUDIOVISUELS POUR UNE TELEVISION THEMATIQUE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres ouvert peut-être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens.

La méthode de paiement sera :

50% au compte N° 4111071 « Receveur Central du Trésor » ;

30% au compte N° 2011000407 « de l'ARMP ouvert à la BCRG » ;

20% au compte de l'Autorité Contractante, remis en espèces contre un reçu.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Boulbinet Route corniche sud, au siège de Ministère de l'Information et de la Communication auprès de la PRMP, Monsieur Souleymane Smith SACKO**, Tel : +224 622 25 096 63/657 25 09 63 à compter du 08/06/ 2023.

3. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (01) copie originale et trois (3) copies ; les offres doivent comprendre une garantie de soumission égal à /

- Deux pourcent (**2%**) du montant de l'offre pour le **lot 1**

- Deux pourcent (**2%**) du montant de l'offre pour le **lot 2**.

Les offres doivent demeurer valides pendant une durée égale à 120 jours à compter de la date limite de soumission. Les offres qui ne parviendront pas aux dates et heures indiquées de la DPAO seront purement et simplement rejetées.

4. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et en fichier sur une clé USB à l'adresse ci-après au premier étage, le bureau de Personne Responsable des Marchés Publics **Monsieur Souleymane Smith SACKO** au 1^{er} étage du bâtiment A, téléphone 622 25 09 63/ 664 25 09 63, courriel : prmp@mic.gov.gn au plus tard le **22/06/2023 à 10h**. les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simple rejetées et retournées aux frais des soumissionnaire concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes, en présence d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Boulbinet CORNICHE SUD dans la salle de réunion du Ministère de l'Information et de la Communication au deuxième étage le **22/06/2023 à 11h00**.

5. Les critères de qualification sont les suivantes :

Copies des documents originaux ou copies certifiées conformes, de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du candidat, une procuration écrite du signataire habilité ;

- Réalisation de trois (03) marchés, (02) similaires de même envergure au présent marché, au cours des trois (03) dernières années, sanctionnés par un Procès-Verbal de réception et une Attestation de Bonne fin d'exécution.
- Les bilans des trois (03) dernières années certifiées par un cabinet d'expert-comptable, un chiffre d'affaires égale à 5 000 000 000 GNF vérifiables.
- une capacité financière de 50% de l'offre financière délivrée par une Banque de la place (préfinancement à hauteur de 50% dès l'approbation du contrat).
- Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

6. En plus des documents cités ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre les documents ci-dessous :

- Le quitus fiscal et Social en cours de validité ;
- Le RCCM ;
- L'Attestation de non-faillite ;
- L'Attestation de l'inspection générale du travail.

L'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus n'entraîne pas le rejet systématique de l'offre par la Commission d'Evaluation. Cette Commission doit mettre en demeure le soumissionnaire afin qu'il produise les pièces manquantes dans un délai de cinq (05) jours calendaires.

7. Cependant l'absence de l'une des pièces énumérées ci-après entraînera le rejet systématique de l'offre :

- La lettre de soumission signée et cachetée ;
- La garantie de soumission ;
- La capacité financière (Préfinancement du contrat) ;
- Les bilans certifiés vérifiable ;

- Le chiffre d'affaires ;
- Les marchés similaires vérifiables ;
- L'existence d'un siège et la disponibilité des produits en Guinée
- Autorisation du fabricant
- service après-vente pendant 6 mois.

8. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes.

9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

10. La législation régissant l'appel d'offres est Guinéenne.

Nous vous prions d'agrées **Mesdames et Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées.

P. La Ministre P.O
Le Secrétaire Général



Souleymane BAH